

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Plastikol TKS 2

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10458/4

Emploi de la substance / de la préparation Matériel d'étanchéité polysulfurique

Producteur/fournisseur :

maxit France s.a.s
4 rue de Mulhouse
Boîte Postale 27
F-68180 Horbourg-Wihr
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description :

Polysulfid-Dichtstoff auf der Basis von flüssigen Polysulfidpolymeren, mineralischen Füllstoffen und Additiven.

Composants dangereux :

CAS: 68611-50-7	Polysulfidpolymer mit Thiolendgruppen (MG > 1800) R 52/53	25 - 50%
CAS: 1313-13-9 EINECS: 215-202-6	dioxyde de manganèse, minéral du Chapitre 26 ☒ Xn; R 20/22	25 - 50%
CAS: 27138-31-4 EINECS: 248-258-5	Dipropylenglykoldibenzoat ☒ N; R 51/53	2 - 5%
CAS: 137-26-8 EINECS: 205-286-2	thirame ☒ Xn, ☒ Xi, ☒ N; R 20/22-36/38-43-48/22-50/53	1 - 2%
CAS: 102-06-7 EINECS: 203-002-1	1,3-diphénylguanidine ☒ Xn, ☒ Xi, ☒ N; R 22-36/37/38-62-51/53	1 - 2%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant

(suite page 2)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol TKS 2

(suite de la page 1)

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Indications destinées au médecin : néant

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Dioxyde de soufre (SO₂)

Acide sulfhydrique (H₂S)

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO_x)

Formaldéhyde (CH₂O)

Équipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol TKS 2

(suite de la page 2)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un vêtement personnel de protection

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, la canalisation ou la terre.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation :**Précautions à prendre pour la manipulation:**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Ventiler suffisamment les locaux de stockage et de travail.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre le gel.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**Remarques supplémentaires:**

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipeement de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol TKS 2

(suite de la page 3)

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AX.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	Pâteuse
Couleur :	selon désignation produit
Odeur :	Sulfureuse

Changement d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 200°C (DIN)

Point d'inflammation: > 100°C (DIN ISO 2592)

Température d'inflammation : > 500 ° C

Température de décomposition : >150 ° C

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur : non déterminé

Densité à 20°C: 1,5 g/cm³ (DIN 51757)

Masse volumique: Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : Pas ou peu miscible

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol TKS 2

(suite de la page 4)

valeur du pH à 20°C:	6 (DIN 19261)
Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
Test de séparation des solvants :	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
Indications complémentaires	Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Peut se décomposer lentement en cas d'échauffement local au-dessus de 150°C.

Réactions dangereuses Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation

Produits de décomposition dangereux :

Aldéhyde formique

Mercaptan

Oxydes nitriques (NOx)

Dioxyde de soufre

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Sulfure d'hydrogène

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
68611-50-7 Polysulfidpolymer mit Thiolendgruppen (MG > 1800)			
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>7800 mg/kg (rat)	
137-26-8 thirame			
Oral	LD50	780-1300 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rat)	

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux : Effet d'irritation.

Sensibilisation : Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

(suite page 6)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol TKS 2

(suite de la page 5)

Effets écotoxiques :**Toxicité aquatique :**

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
68611-50-7 Polysulfidpolymer mit Thiolendgruppen (MG > 1800)			
EC 10	1870 mg/l	(Belebtschlamm)	
137-26-8 thirame			
EC50/96h	1,0 mg/l	(Alge)	
LC50/48h	0,21 mg/l	(Daphnia magna (großer Wasserfloh))	
LC50/96h	1,2 mg/l	(Leuciscus idus (Goldorfe))	
	0,16 mg/l	(fish)	

Remarque :

Le produit contient des substances exerçant une action toxique sur les poissons et les bactéries.

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
68611-50-7 Polysulfidpolymer mit Thiolendgruppen (MG > 1800)			
EC 50 (3h)	1160 mg/l	(Daphnia magna (großer Wasserfloh))	
	>10 mg/l	(Alge)	
137-26-8 thirame			
EC 50 (3h)	116 mg/l	(Belebtschlamm)	

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Toxique pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :**Recommandation :**

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Catalogue européen des déchets	
08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 7)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol TKS 2

(suite de la page 6)

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :



Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

Indice Kemler :

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

No ONU:

9

Groupe d'emballage :

3082

III

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :


Classe IMDG/GGVmer :

9

No ONU:

3082

Label

9

Désignation technique exacte :

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (thiram)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :


Classe ICAO/IATA :

9

No ID UN :

3082

Label

9

Désignation technique exacte :

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (thiram)

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

thirame

dioxyde de manganèse, minerai du Chapitre 26

(suite page 8)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol TKS 2

(suite de la page 7)

Phrases R :

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S :

2 Conserver hors de portée des enfants.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Identification particulière de certaines préparations :

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

22 Nocif en cas d'ingestion.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

62 Risque possible d'altération de la fertilité.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact : Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**